

Accueil de Loisirs L'Ilot Loisirs
CdC La Rochefoucauld-Porte du Périgord
Antenne CdC La Rochefoucauld
1 avenue de la Gare
BP 50014
16110 La Rochefoucauld-en-Angoumois

CONTACTS

Mobile : 06 73 74 16 26

alsh@rochefoucauld-perigord.fr

Attention

l'ALSH L'Ilot Loisirs sera exceptionnellement fermé

➤ **le mercredi 07 juillet** (ouverture d'été le jeudi 08 juillet)

➤ **le mercredi 01 septembre** (réouverture le mercredi 08 septembre)

Bulletin d'inscription -- MERCREDIS de Mars et Avril 2021

Période du mercredi 24 février au mercredi 07 avril



Je soussigné(e) :	Nom :	Prénom :	
Adresse complète :			
Adresse mail :		N° de Tel :	
N° Allocataire (C.A.F./ M.S.A.) :		Quotient Familial :	

Renseignements et inscription de(s) enfant(s) :

NOM	PRENOM	NE(E) LE	AGE	COMMUNE DE SCOLARISATION

 **Cochez les mercredis de présence à l'Accueil de Loisirs :**

Mercredi 24 février		Mercredi 03 mars		Mercredi 10 mars	
Mercredi 17 mars		Mercredi 24 mars		Mercredi 31 mars	
Mercredi 07 avril					

Le programme d'activités est consultable sur www.rochefoucauld-perigord.fr

Toute annulation doit être annoncée à la direction de l'Accueil de Loisirs **cinq jours ouvrés avant la journée concernée**. Passé ce délai, les jours indiqués sur le bulletin seront considérés **comme dus et donc facturés** (les samedis et dimanches ne comptant pas).

Si votre enfant ne peut fréquenter l'Accueil de Loisirs pour cause de maladie ou autre motif, il est demandé de prévenir la direction de l'Accueil de Loisirs dans les plus brefs délais. La journée sera alors décomptée mais le prix du repas restera à la charge de la famille lorsque la direction est alertée hors délais.

Au-delà de cinq absences par année, pour maladie ou tout autre motif, et annoncées hors délais ; la collectivité se réserve le droit de facturer les journées suivantes au plein tarif.

Dans le cas où la famille ne préviendrait pas le jour même de l'absence pour maladie ou autre motif, les jours indiqués sur le bulletin seront considérés comme dus et donc facturés.

Pour que les différentes aides, (Comité d'Entreprise ...) soient prises en considération, les justificatifs doivent être donnés à l'inscription. Le repas restera néanmoins à votre charge une fois toutes les aides déduites. Une facturation par période sera établie à l'attention des familles.

Le paiement sera effectué dès réception de la facture, chèque à l'ordre du Trésor Public ou par Carte Bancaire à la Trésorerie de Montbron

« Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et accepte les modalités d'inscriptions de l'ALSH »

A _____ Le _____

Signature,

N'attendez pas, car la capacité d'accueil est limitée.

Si l'effectif est atteint, vous serez contacté pour une éventuelle inscription sur liste d'attente.

N'hésitez pas à contacter la direction pour vérifier vos inscriptions.